Montreuil, le 5 avril 2019

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
127, rue de Grenelle
75700 PARIS SP 07

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour le lundi 15 avril 2019

Madame et Messieurs les Ministres,

Dans le cadre des mobilisations du printemps 2018, les agents de la Fonction publique ont, avec leurs organisations syndicales, initié de nombreuses luttes pour exprimer leur opposition aux projets de réforme gouvernementaux.

Le 25 mai, deux agents de la ville de Paris ont participé à une action menée et assumée collectivement par plusieurs organisations CGT, dont la nôtre.
Suite à cette action, nos camarades ont fait l'objet de procédures judiciaire et disciplinaire.
Le 15 avril prochain, leur situation disciplinaire sera examinée par l'instance de recours compétente, leur employeur ayant décidé en première instance leur mise à la retraite d'office.
Nous réaffirmons notre solidarité avec ces deux travailleurs en lutte et serons à leurs côtés à l'occasion de cette nouvelle échéance.

Aussi, pour permettre aux personnels des collectivités territoriales et des entreprises de notre champ fédéral d'engager les actions qu'elles et ils jugeront nécessaires, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) pour le lundi 15 avril 2019.

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@cgt.fr

Outre le soutien à nos deux camarades, avec les personnels qui décideront la grève, notre organisation portera notamment les revendications suivantes, tant sur le plan national que local :

✔ L'arrêt de la répression policière contre celles et ceux qui luttent,
✔le respect plein et entier des libertés syndicales et l'abandon des projets liberticides du gouvernement contre le droit de manifestation,
✔une loi d'amnistie concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie.
✔ un droit d'enquête des représentants des personnels sur les entraves aux droits syndicaux et la mise en place d'indicateurs pour repérer à tout moment les discriminations,

Nous tenons enfin à affirmer notre soutien à l'Union départementale CGT des Bouches-du-Rhône et à ses militant.e.s, frappés par la répression gouvernementale et menacés par un député de votre majorité, ainsi qu'à nos collègues et camarades des Finances publiques de la Haute-Garonne, attaqués en justice pour faits de grève.

Ni les coups ni les menaces ne nous feront renoncer à porter la lutte syndicale au niveau nécessaire.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT

Secrétaire général

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@cgt.fr